DIAC S.A.

Société anonyme au capital de 61 000 000 €.
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex.
702 002 221 R.C.S. Bobigny.

Situation au 30 juin 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montants
Caisse, banques centrales, C.C.P.	46
Créances sur les établissements de crédit	734 990
Opérations avec la clientèle	1 560 093
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 605
Actions et autres titres à revenu variable	1
Participations et autres titres détenus à long-terme	3 507
Parts dans les entreprises liées	137 179
Crédit-bail et location avec option d'achat	939 344
Immobilisations incorporelles	11
Immobilisations corporelles	5
Autres actifs	29 818
Comptes de régularisation actif	3 907
Total de l'actif	3 430 506

Passif	Montants
Dettes envers les établissements de crédit	1 669 773
Opérations avec la clientèle	126 620
Dettes représentées par un titre	1 049 435
Autres passifs	123 018
Comptes de régularisation passif	248 584
Provisions pour risques et charges	30 490
Dettes subordonnées	15 825
Capital souscrit	61 000
Primes d'émission	88 946
Réserves	22 930
Report à nouveau	– 6 115
Résultat de l'exercice	0
Total du passif	3 430 506

Hors bilan	Montants
Engagements donnés	81 338
Engagements donnés de financement	81 338
Engagements reçus	36 971
Engagements reçus de financement	3 000
Engagements de garantie	33 971

94114

E-TF1

(Filiale à 100 % de Télévision Française 1)

Société en commandite simple au capital de 1 000 000 €.
Siège social : 305, avenue le Jour se Lève, 92100 Boulogne.
428 155 691 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2004, ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005, et oubliés dans le journal d'annonces légales « Les annonces de la Seine » du 21 juillet 2005.

94267

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Société anonyme au capital de 49 484 000 €.
Siège social : 25, rue Murillo, 75008 Paris.
602 036 782 R.C.S. Paris.

I. – Les comptes annuels au 31 décembre 2004, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* nº 51 du 29 avril 2005, page 9972 à page 9979 et les comptes consolidés au 31 décembre 2004, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* nº 60 du 20 mai 2005, page 14366 à page 14376, ont été approuvés, sans modification, par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2005.

II. – Attestations des commissaires aux comptes.

Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Dans notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, nous avions formulé une réserve relative à l'évaluation des investissements présentant un caractère marqué de capital risque et enregistrés dans les comptes de votre société pour un montant de 14,5 M€. Compte tenu de l'évolution de l'engagement net de votre société sur ces investissements et des perspectives décrites dans l'annexe aux comptes annuels et dans le rapport de gestion, notre appréciation de la valeur de ces investissements au 31 décembre 2004 est décrite au paragraphe « II. Justification des appréciations » du présent rapport.

Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs à la valeur de ses participations et des créances qui leur sont rattachées, ainsi que décrit en note « B.c) Participations et créances rattachées » de l'annexe aux comptes.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations de la direction sur la valeur d'inventaire des actifs suivants :

Sur les investissements présentant un caractère marqué de capital risque :

— Ywil / CBM – Ainsi qu'indiqué en note « A. Faits caractéristiques de la période » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur nette de réalisation de cet investissement a été ramenée à 3,1 millions d'euros. Le stock de produits dont dispose Ywil et les résultats de l'entité de distribution Compagnie des Bois et Meubles, de retour à l'équilibre en 2004, soutiennent cette estimation ;

— Petrojet International – Ainsi qu'indiqué en note « A. Faits caractéristiques de la période » de l'annexe aux comptes annuels, le changement de direction de cette filiale s'est traduit par l'identification de nouvelles perspectives commerciales pour l'exploitation du brevet détenu par cette société. Les résultats sur contrats conclus dans le passé et ces nouvelles perspectives peuvent corroborer la valeur nette de l'engagement dans les comptes de votre société soit 1 million d'euros ;

— Aquafarm / Aquamargue – Ainsi qu'indiqué en note « A. Faits caractéristiques de la période » de l'annexe aux comptes annuels, l'engagement net porté par votre société au titre de cet investissement s'élève à 1,5 million d'euros. Cette valeur peut être validée par les estimations de cash-flows établies dans l'hypothèse d'une première récolte dès la fin de l'année 2005 et l'engagement de financements complémentaires prévus par votre société.

— Société des Bois de Bayanga – Ainsi qu'indiqué en note « A. Faits caractéristiques de la période » de votre annexe aux comptes annuels, les difficultés rencontrées en République centrafricaine ont conduit votre société à déprécier l'intégralité des avances consenties ramenant ainsi dans ses comptes annuels cet investissement à une valeur nulle. La direction de votre société nous a confirmé n'avoir pas identifié de risque supplémentaire pour EEM.

Sur les autres actifs :

— Hôtels Victoria : la valeur nette de l'investissement dans ces six hôtels situés au Vietnam et au Cambodge est appréciée sur la base d'une évaluation globale d'une chaîne hôtelière au fonctionnement intégré.

— Groupe Gascogne : comme indiqué en note « C-2)-a) Titres de participation » de l'annexe aux comptes, la valeur de cet investissement au cours de bourse est inférieure au coût historique d'acquisition ; cette valeur a été maintenue dans les comptes de votre société sur la base de l'intérêt représenté par le pourcentage de capital détenu et les perspectives d'évolution de cet investissement.

Enfin concernant les procédures de contrôle interne et en référence au rapport du président et à notre propre rapport, nous avons été amenés à effectuer des contrôles substantifs étendus sur les comptes et opérations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.